

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

AP82-DIRECCTE UT82-2015-09-21

D.I.R.E.C.C.T.E.
Unité Territoriale de Tarn-et-Garonne

DECISION D'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE

Le Préfet de Tarn-et-Garonne et par délégation le Responsable de l'Unité Territoriale de Tarn et Garonne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées (DIRECCTE),

Vu le Code du Travail et notamment son article L.3332-17-1 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n°2000-312 du 12 avril 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu le décret n°2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » régi par l'article L.3332-17-1 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément en tant qu'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée le 20 juillet 2015 et complétée le 20 août 2015, par « APAS 82 »

Sise : 34, 36 bd du 4 septembre – 82100 CASTELSARRASIN

DECIDE

Article 1 :

L'APAS 82 – Association Promotion Autonomie et Santé 82

Sise : 34, 36 boulevard du 4 septembre – 82100 CASTELSARRASIN

n° SIRET : 3100 370 980 0079

est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L.3332-17-1 du code du travail.

Article 2 :

Le présent agrément est renouvelé pour une durée de **cinq ans** à compter de sa date de notification.

Article 3 :

Le Responsable de l'Unité Territoriale Tarn-et-Garonne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Tarn et Garonne.

Fait à Montauban, le 11 septembre 2015

P/ Le préfet et par délégation,
Le Responsable de l'Unité Territoriale,

Pierre GARCIA

